

Thème : Actualités fiscales 2025/2026
Décryptage de la loi de finances pour 2026

Date : Vendredi 13 mars 2026 de 14h à 17h

Lieu : Poitiers + visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Identifier et appréhender les principales nouveautés fiscales en 2025/2026.
- Focus sur la loi de finances pour 2026

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

I. Actualités fiscales 2025/2026

Actualités législatives

Actualités jurisprudentielles

II. Loi de finances pour 2026

Fiscalité des particuliers

Fiscalité des entreprises

➤ **Moyens pédagogiques :**

Intervention orale et interactive. Remise d'un support écrit et détaillé.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Laurent AIDE, Avocat au Barreau de Poitiers, spécialiste en droit fiscal et droit douanier, spécialiste en droit des sociétés.

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.